



PRIX EUROPÉENS DU PATRIMOINE / CONCOURS EUROPA NOSTRA 2019

GUIDE DE CANDIDATURE Catégorie Education, formation et sensibilisation

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Catégorie Education, formation et sensibilisation

Initiatives remarquables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine culturel matériel et/ou immatériel (dans l'un des domaines repris ci-dessous), visant à promouvoir et/ou à contribuer à un développement durable de l'environnement culturel.

- Patrimoine architectural : bâtiment individuel ou ensemble de constructions en zone urbaine ou rurale
- Extension ou modification de construction, ou projets de nouvelle construction dans des zones historiques
- Structures d'ingénierie et sites industriels
- Paysages culturels : sites urbains historiques ou paysages urbains, villes ou places et rues
- Parcs et jardins historiques, zones plus larges de paysages aménagés ou d'importance culturelle, environnementale ou agricole
- Sites archéologiques, y compris l'archéologie sous-marine
- Œuvres d'art et collections : collections d'intérêt historique et artistique ou œuvres d'art anciennes
- Patrimoine culturel immatériel¹
- Projets de numérisation du patrimoine culturel²

Les initiatives doivent :

- Être suffisamment avancées pour avoir conduit à des résultats tangibles: les activités en cours ou futures doivent être mises en évidence
- Être d'une portée exemplaire, durables et applicables dans d'autres régions d'Europe
- Être porteuses d'innovation et de créativité
- Être interactives et participatives
- Dépasser le cadre académique habituel
-

Elles doivent également avoir une base scientifique, toucher un large public et promouvoir l'ouverture sociale, le dialogue entre les cultures et les générations, et mener à une participation communautaire active.

¹ Patrimoine culturel immatériel tel que les pratiques, représentations, expressions, ainsi que les connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (entre autres les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel). Source : [UNESCO](#)

² Pour plus d'informations sur la culture digitale et la numérisation, rendez-vous sur <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-culture>

Les initiatives doivent être en lien avec l'éducation ou la formation, ou la combinaison des deux. Elles peuvent également avoir uniquement une mission de sensibilisation (ex : programmes médiatiques innovants et interactifs, campagnes, etc.).

Les activités éducationnelles doivent aussi reposer sur une bonne méthode pour familiariser le public avec le patrimoine matériel et / ou immatériel, afin d'inspirer l'approbation et le soutien pour l'environnement bâti et la sensibilisation des non-experts. L'initiative doit se traduire par un changement de mentalité et un plus grand respect pour le patrimoine culturel matériel et / ou immatériel.

Les activités de formation doivent reposer sur une bonne méthode pédagogique, et fournir les connaissances nécessaires relatives à la construction historique et aux compétences techniques, la coopération interdisciplinaire, la maîtrise des techniques de restauration et la réconciliation des technologies modernes et traditionnelles. Elles doivent procurer confiance et estime de soi aux participants.

Les activités de sensibilisation doivent augmenter sensiblement la compréhension et la relation que la communauté entretient avec le patrimoine matériel et / ou immatériel et les questions concernant sa conservation et son développement durable. L'initiative doit être innovante et participative, promouvoir la sensibilisation du public et accroître la participation communautaire.

Toutes les initiatives doivent se traduire par un soutien local, afin de susciter un sentiment d'appartenance et de propriété.

Informations générales

La date limite de soumission des candidatures est le 15 novembre 2018 (date de réception).

Les candidatures doivent être soumises en anglais ou en français. Aucune autre langue ne sera acceptée.

Seuls les formulaires de candidature 2019 officiels disponibles sur le site internet d'Europa Nostra (en anglais ou en français) seront acceptés.

Pour compléter le formulaire de candidature :

- Remplissez toutes les sections du formulaire
- Incluez des photos avec légendes
- Lorsque toutes les sections du formulaire de candidature seront complétées, créez un fichier PDF du formulaire de candidature complet (qui inclut toutes photos, autorisations et lettres de recommandation)
- Créez un (1) dossier digital contenant:
 - o le PDF du dossier de candidature complet
 - o deux (2) dossiers séparés avec les photos : un dossier doit contenir les photos en haute résolution et l'autre dossier doit contenir les photos en basse résolution (voir la section « photos » ci-dessous pour plus d'informations)
- Copiez le dossier digital sur une clé usb flash
- Imprimez le dossier de candidature complet et reliez l'ensemble
- Envoyez le dossier imprimé avec la clé usb flash par courrier postal à l'attention de Mme Elena Bianchi, Coordinatrice de programmes, Lange Voorhout 35, 2514 EC La Haye, Pays-Bas
- La date limite de réception du dossier au bureau d'Europa Nostra est le **15 novembre 2018**. Cela signifie que les candidats doivent calculer le délai de livraison approximatif du dossier et s'arranger en conséquence.

Informations importantes pour remplir le formulaire de candidature

Titre de l'initiative

- Veuillez indiquer deux (2) titres : l'un dans la langue originale et l'autre en anglais
- Les titres ne doivent pas dépasser les 60 caractères (lettres) chacun

- Si votre initiative est sélectionnée pour un Prix, ce titre sera utilisé pour nos publications et communications. Ainsi, veuillez rendre le titre aussi court, clair et représentatif de l'initiative que possible.

Dates de début (et fin) de l'initiative

- Indiquez la date de début de l'initiative
- Indiquez la date d'achèvement (dans le cas où l'initiative s'est achevée récemment ou a une éventuelle date d'achèvement prévue (e.g. Campagne))

Veuillez noter que l'initiative doit être suffisamment avancée pour avoir conduit à des résultats tangibles au moment de la candidature.

Brève description de l'initiative (maximum 150 mots)

Nous vous demandons une description succincte – de maximum 150 mots – de l'importance de votre initiative et du sujet présenté. Europa Nostra utilisera ce texte dans la publication annuelle des Prix et / ou à toutes autres fins de communication. Merci d'inclure les informations suivantes dans la description:

- Titre de l'initiative
- Localisation de l'initiative
- Dates d'exécution de l'initiative
- Objectifs généraux de l'initiative
- Brève description des phases de l'initiative
- Résultats finaux de l'initiative

Vous pouvez considérer le texte suivant comme exemple d'une brève description:

La « Fondation de Sensibilisation à la Culture » a élaboré ce programme d'éducation au patrimoine en collaboration avec des pédagogues, des psychologues, des historiens de l'art, et des éducateurs. Centré sur les enfants des écoles primaires à Istanbul, le projet « culture Ants » est un modèle éducatif original qui utilise les valeurs culturelles comme stimulant intellectuel.

Pour mener le projet et dans le but de sensibiliser les enfants au patrimoine culturel, des étudiants universitaires bénévoles et spécialement formés montrent aux enfants des sites historiques d'Istanbul et leur enseignent de manière active et ludique des informations sur le patrimoine historique de la ville.

Comme les enfants sont à l'âge le plus réceptif aux stimulants provenant des jeunes plus âgés, la continuité des connaissances transmises aux enfants est des plus efficaces. En outre, souvent issus de familles les plus défavorisées socialement, ces enfants peuvent prendre la jeunesse instruite comme modèle. Grâce à ce modèle, le projet permet de toucher également les familles qui ont le plus besoin d'une meilleure intégration dans la vie urbaine.

Personne soumettant la candidature

- La personne soumettant la candidature sera l'interlocuteur **unique** d'Europa Nostra pour toute communication
- La personne soumettant la candidature doit être au courant de tous les détails de l'initiative
- Veuillez mentionner une adresse email et un numéro de téléphone **directs et valides** (merci de ne pas donner d'adresse email générale comme info@...)
- La personne soumettant la candidature est responsable de toutes les communications avec les autres participants impliqués dans l'initiative
- La personne soumettant la candidature et le chef de projet peuvent être la même personne

Photos

- Jusqu'à 25 photos peuvent être envoyées pour illustrer le dossier
- Merci de ne soumettre que des photos essentielles qui détaillent l'initiative, les personnes impliquées et tous autres aspects pertinents

- Les photos doivent idéalement être à la fois en format paysage et portrait
- Les photos en couleurs sont préférables
- Les collages photo de deux photos ou plus ne seront pas acceptés
- Les photos ne doivent pas être envoyées en fichier .pdf ou incluses dans un fichier .doc
- Toutes les photos doivent être clairement accompagnées de légendes dans le dossier de candidatures
- Toutes les photos doivent être incluses à la fois dans le dossier imprimé et dans le fichier PDF du dossier (incorporées dans la section appropriée)
- Toutes les photos doivent également être incluses dans le dossier digital comme fichiers **séparés** jpeg ou tiff (voir la section « Dossiers numériques » ci-dessous)

Les dossiers numériques :

- Dans la clé USB Flash, créez deux (2) dossiers et appelez les respectivement « basse résolution » et « haute résolution »
- Sélectionnez les photos que vous souhaitez envoyer. Assurez-vous d'envoyer les mêmes photos en haute et basse résolution
- Placez les photos en basse résolution dans le dossier « basse résolution » et les photos en haute résolution dans le dossier « haute résolution » ; la taille des photos en haute résolution doit être comprise entre 2 MB et 10 MB chacune
- Veuillez inclure un document séparé qui mentionnera clairement les légendes des photos envoyées. La légende doit servir de court titre à la photo et indiquer s'il s'agit d'avant, après ou pendant la restauration
- La photo en elle-même ne doit pas contenir de texte, logo ou autre élément externe
- Les fichiers photo ne doivent pas comporter de symboles (par exemple ©) ou des caractères spéciaux non utilisés en langue anglaise (par exemple ø, ç). Idéalement, les titres des photos devraient contenir un numéro et un mot-clé, ainsi qu'être accompagnés par un document expliquant chaque légende (par exemple 1_SeminaireEstival)

Attention : Il est très important que nous recevions les meilleures photos et les plus représentatives de votre projet en haute résolution, de préférence dans les tailles indiquées. Les photos seront utilisées à toutes fins de communication future, il est dès lors primordial de les avoir en bonne qualité et dans une taille adéquate pour impression.

Il est tout aussi important que vous remplissiez le formulaire qui donne à Europa Nostra la permission de d'utiliser les photos à toutes fins de communication. Veuillez considérer le formulaire complété à la fin de ce guide comme exemple de la façon dont ce formulaire doit être rempli.

Dossier digital - clé USB flash

Veillez soumettre votre dossier de candidature digital sur une clé USB Flash. La clé USB doit comprendre :

- Le fichier PDF du dossier de candidature complet
- Un (1) fichier contenant les **photos en faible résolution** en format jpeg
- Un (1) fichier contenant les **photos en haute résolution** (taille 2MB – 10 MB) en format jpeg ou tiff

Déclarations

1. **La déclaration par la personne soumettant la candidature** doit contenir la signature de cette personne et la date de signature.
2. **Première soumission / seconde soumission** : veuillez indiquer s'il s'agit de la première fois que cette initiative est soumise pour les Prix européens du patrimoine / Concours Europa Nostra ou s'il s'agit d'une seconde soumission. S'il s'agit d'une seconde soumission, merci de noter le(s) numéro(s) d'inscription et le titre de la soumission précédente (e.g. HA-2014/FR/01, Musée National)

3. **La déclaration par le chef de projet** doit contenir la signature du chef de projet et la date de signature.
4. **L'autorisation de droit d'auteur par le photographe** doit contenir la signature du photographe et la date de signature. S'il y a plus d'un photographe, veuillez copier et coller la section applicable (afin d'ajouter une page au formulaire) et introduire séparément les noms et signatures, et indiquez quelles photos appartiennent à qui. Si les coordonnées du photographe ne sont pas disponibles, merci d'indiquer la personne qui détient les droits sur les photos. Veuillez consulter le modèle à la fin de ce guide pour voir comment remplir ce formulaire correctement ou nous contacter pour toute assistance.

Documents supplémentaires

Une quantité raisonnable de documents supplémentaire peut aussi être jointe au dossier de candidature, mais il n'est pas garanti que le jury puisse l'étudier. Cette documentation peut aussi être fournie dans d'autres langues.

Le Photographe

Nom : Jeanne Dupont

Adresse : 5 Rue de L'Église, 12654 Ville, Pays

(indiquez ici le nom du photographe ou de la personne qui possède les droits)

Sur requête d'Europa Nostra, dont le siège est situé à Lange Voorhout 35 NL - 2514 EC Den Haag, agissant pour son propre compte et pour le compte de son partenaire pour la mise en oeuvre du programme des Prix (nommés conjointement ci-dessous en tant que "les Preneurs")

Et en référence au projet (nommé ci-dessous "le Projet")

Auteur(s) :

Jeanne Dupont

Titre ou description :

Musée des beaux-arts

Photos prises :

3a_Avant, 3b_Pendant, 5a_Avant

Par la présente :

7. Sujet aux conditions spécifiées ci-après, accorde aux Preneurs une autorisation non-exclusive et libre de droit de reproduire, extraire, imprimer, publier, rendre disponible le Projet ou partie de celui-ci sur tous supports, y compris des formats imprimés, digitaux et électroniques. Le Photographe permet également aux Preneurs d'intégrer et d'incorporer le Projet ou partie de celui-ci dans tout travail existant ou futur, ainsi qu'à conserver et archiver le Projet sous toute forme et par tout moyen. Cette autorisation inclut également le droit pour les Preneurs d'accorder tous les droits mentionnés précédemment à des tiers. Ces droits sont toujours liés au Concours, et, lorsque cela est possible, soumis à une communication préalable avec le Photographe.

8. Tous les droits de propriété intellectuelle du Projet – incluant, sans se limiter, brevet, marque et droit d'auteur – sont la propriété exclusive du Donneur.

9. Les Preneurs s'engagent à reconnaître le Photographe, dans la mesure du possible, comme indiqué :

© Jeanne Dupont, 2018

10. La présente autorisation est illimitée dans le temps et dans l'espace.

11. Le Photographe garantit qu'il a pleinement le droit et le titre de céder aux Preneurs les droits mentionnés dans le présent document.

12. Les droits et responsabilités des parties, pour autant qu'ils ne soient pas expressément couverts par cette autorisation, seront établis selon la loi de l'Union européenne et, si nécessaire, par la loi substantive de Belgique. Tout conflit, que ce soit sur les termes précis de cette autorisation ou autre, sera réglé par le tribunal compétent de Belgique.

Lieu : Ville

Date : 04-11-2018

Signature et nom :

Jeanne Dupont

Attention : veuillez copier et coller cette section si plus d'un photographe est impliqué dans le projet.